



MARTINEZ
IMMOBILIER
AGENT IMMOBILIER DE PROXIMITÉ

Barème des honoraires de l'Agence à compter du 01/08/2024

1. Honoraires de transactions ancien/neuf, terrain à bâtir, garage, parking, cave

Le pourcentage de rémunération de l'Agence est appliqué sur le prix de vente TTC.

La rémunération est calculée sur le prix hors honoraires.

Les honoraires sont à la charge du mandant sauf convention expresse indiquée au mandat.

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessous mentionne les tarifs maximums pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Prix de vente	Honoraires TTC (TVA en vigueur à 20% incluse)
Prix de vente compris entre 1 € et 100 000 €	Forfait de 7 000 €
Prix de vente compris entre 100 001 € à 200 000€	6 %
Prix de vente compris entre 200 001 € et 300 000 €	5 %
Prix de vente compris entre 300 001 € et 450 000 €	4,50 %
Prix de vente compris entre 450 001 € et 550 000 €	4 %
Prix de vente excédent 550 000 €	3,80 %

Avis de valeur : Rapport écrit facturé à 250 € TTC (moins de 50km de l'agence).

Au-delà de 50km de l'agence, un forfait de 500 € TTC est applicable.

Cette prestation contient un courrier synthétique de l'ensemble des données rassemblées pour l'estimation du bien et qui sont présentées lors du rendez-vous de remise de l'avis de valeur.





MARTINEZ
IMMOBILIER
AGENT IMMOBILIER DE PROXIMITÉ

2. Honoraires de Gestion : Part Bailleur

2.1 Baux Non Meublés soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

Biens	Honoraires TTC (TVA en vigueur à 20% incluse)	Prestations
Maisons	5,42 % HT des encaissements (soit 6,5 % TTC)	Comprend un compte-rendu mensuel des comptes, Etat préparatoire pour déclaration des revenus fonciers, suivi des travaux
Appartements	5,83 % HT des encaissements (soit 7 % TTC)	

2.2 Baux Meublés

Biens	Honoraires TTC (TVA en vigueur à 20% incluse)	Prestations
Baux Meublés / Stationnements / Parkings / Garage	6,67% HT des encaissements (soit 8 % TTC)	Comprend un compte-rendu mensuel des comptes, Etat préparatoire pour déclaration des revenus fonciers, suivi des travaux

En supplément :

Assurance Loyers Impayés et dégradations : 2,4 % des encaissements

Assurance PNO :

- Appartement / Garage = 70 € TTC / an,
- Maison = 158 € TTC / an.

Protection Juridique Propriétaire Bailleur : 20 € TTC par Lot.





**MARTINEZ
IMMOBILIER**
AGENT IMMOBILIER DE PROXIMITÉ

3. Honoraires de location : A la charge du bailleur et du locataire

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale, à la charge du locataire et du bailleur.

3.1 Honoraires de Location Zone non tendue : Habitation (soumis à la loi du 5 juillet 1989, Art. 5)

Prestation	Honoraires TTC imputables Bailleurs (TVA en vigueur à 20% incluse)	Honoraires TTC imputables Locataires (TVA en vigueur à 20% incluse)
Visite, Constitution des dossiers de candidature et rédaction de bail	8 € / m2	8 € / m2
Etat des lieux	3 € / m2	3 € / m2

1.1 Honoraires de Location Zone tendue : Habitation (soumis à la loi du 5 juillet 1989, Art. 5)

Prestation	Honoraires TTC imputables Bailleurs (TVA en vigueur à 20% incluse)	Honoraires TTC imputables Locataires (TVA en vigueur à 20% incluse)
Visite, Constitution des dossiers de candidature et rédaction de bail	9 € / m2	9 € / m2
Etat des lieux	3 € / m2	3 € / m2

1.2 Honoraires de Location : Parking et garage (soumis à la loi du 5 juillet 1989, Art. 5)

Prestation	Honoraires TTC imputables Bailleurs (TVA en vigueur à 20% incluse)	Honoraires TTC imputables Locataires (TVA en vigueur à 20% incluse)
Visite, Constitution des dossiers de candidature et rédaction de bail	Forfait 100 €	Forfait 100 €

